



PARC NATUREL  
REGIONAL

PARC  
JURA  
VAUDOIS

# Plantes exotiques envahissantes

Informations générales

### Guide pratique pour la lutte

Ce document s'accompagne du dépliant *Guide pratique pour la lutte* qui permet de reconnaître les plantes exotiques envahissantes et de décider comment agir selon la zone concernée.

### Flyer grand public

Un flyer édité par le Parc, à destination du grand public, est disponible sur demande. Des exemplaires peuvent être commandés à [info@parcjuravaudois.ch](mailto:info@parcjuravaudois.ch).

### Références et documentation

Info Flora, Néophytes,  
[www.infoflora.ch/fr/neophytes.html](http://www.infoflora.ch/fr/neophytes.html)

Etat de Vaud, Boîte à outils pour les communes,  
[www.vd.ch/themes/environnement/biodiversite-et-paysage/boite-a-outils-pour-les-communes/](http://www.vd.ch/themes/environnement/biodiversite-et-paysage/boite-a-outils-pour-les-communes/)

Etat de Vaud, Espèces exotiques envahissantes,  
[www.vd.ch/themes/environnement/biodiversite-et-paysage/especes-exotiques-envahissantes/](http://www.vd.ch/themes/environnement/biodiversite-et-paysage/especes-exotiques-envahissantes/)

## Introduction

Les plantes exotiques envahissantes ou néophytes, ont été introduites par l'être humain après l'an 1500, dans un territoire où elles n'étaient pas présentes naturellement. Ces plantes, provenant en général d'un autre continent, se sont répandues comme plantes d'ornement ou accidentellement suite au transport de marchandises ou au déplacement de personne.

Le Parc naturel régional Jura vaudois s'engage activement contre les plantes exotiques envahissantes depuis plusieurs années, en organisant des chantiers d'arrachage et en sensibilisant le grand public à cette problématique. Afin de renforcer l'action sur le terrain et l'efficacité de la lutte, le Parc souhaite accompagner les communes et acteurs en augmentant leur autonomie en la matière et en maintenant son soutien pour la gestion de sites prioritaires ou complexes.

Ce guide est destiné aux municipalités et à leurs employés communaux, mais également à tous les acteurs de terrain. Ce document, accompagné du dépliant *Guide pratique pour la lutte*, comprend des notions générales et les méthodes de lutte qui permettent d'agir contre les plantes exotiques envahissantes. Le dépliant, quant à lui, regroupe des informations permettant de reconnaître 15 espèces de néophytes, ainsi que des informations pour lutter correctement et efficacement contre ces espèces.



## Importance de la lutte

Les plantes exotiques envahissantes sont des espèces très compétitives. Elles ont réussi à s'établir dans la nature et se sont répandues rapidement et massivement aux dépens des espèces indigènes. Elles colonisent généralement des endroits impactés par les activités humaines. Toutes les plantes exotiques ne sont pas envahissantes. Une espèce est considérée comme telle lorsqu'elle se propage rapidement et cause des dégâts écologiques, économiques ou sanitaires.

### Impact sur la biodiversité

En se développant au détriment des espèces indigènes, elles sont la deuxième cause de perte de biodiversité à l'échelle mondiale.

### Impact économique

Selon leur biologie et leur mode de propagation, elles peuvent causer des dommages aux infrastructures (déstabilisation de berges ou de talus) ou à l'agriculture (baisse de rendements).

### Impact sur la santé

Certaines plantes présentent un risque pour la santé humaine et animale. Elles sont très allergisantes (ambroisie) ou toxiques pour le bétail (sénéçons).

## Cadre légal

### Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE)

Règlemente l'établissement des plantes et animaux d'origine étrangère et déclare que leur utilisateur doit veiller à ce qu'ils ne puissent pas constituer une menace pour l'être humain, l'environnement et la biodiversité.

### Ordonnance sur la dissémination des organismes (ODE)

Définit ce qu'est un organisme exotique envahissant et régit l'utilisation de ces organismes dans l'environnement.

### Ordonnance sur la santé des végétaux (OSaVé)

Stipule que toute personne concernée a le devoir d'éviter une contamination par les plantes dangereuses pour l'environnement ou la santé. Elle rend également obligatoire l'annonce et la lutte contre l'ambroisie.

**130**  
millions

C'est le coût annuel estimé par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) pour des mesures de prévention et de lutte contre ces espèces.

**46**

C'est le nombre d'espèces de plantes exotiques envahissantes présentes actuellement dans le canton de Vaud.



## Localiser et documenter

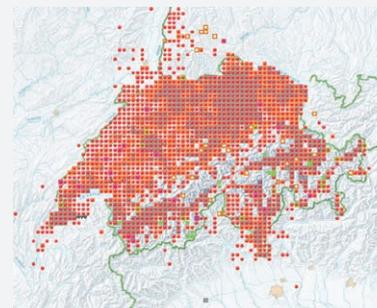
Afin de lutter efficacement contre la propagation des plantes exotiques envahissantes, il est nécessaire de connaître leur localisation et de documenter leur évolution. De nombreuses données sont déjà connues, mais il est important de poursuivre en continu le relevé de la présence de ces plantes. À cette fin, le centre national d'informations sur la flore, Info Flora, met à disposition deux outils, le *Carnet néophytes* et l'*InvasivApp*. Au niveau national, 58 espèces sont considérées comme envahissantes. Elles sont classées dans deux catégories selon leur impact (Liste Noire et Watch List). Le guide pratique pour la lutte se focalise sur les 15 espèces les plus problématiques sur le territoire du Parc ainsi que sur celles contre lesquelles la lutte est obligatoire.

### Liste Noire

Elle comprend 42 espèces à haut risque, avec une forte capacité de propagation, causant des dégâts importants et avérés. Parmi ces espèces, 15 sont désormais interdites de vente en Suisse.

### Watch List (liste d'observation)

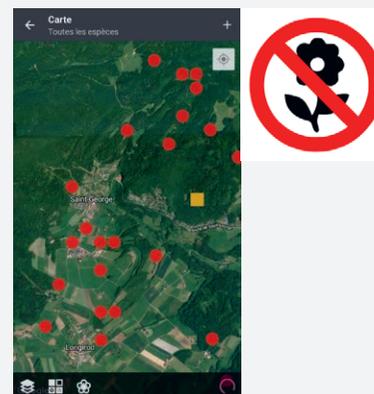
Elle présente 16 espèces de risque moyen, dont la capacité de propagation et les dégâts causés sont de modérés à forts ou à surveiller.



### Carnet néophytes

Site internet permettant de consulter et localiser des foyers connus mais aussi d'en signaler de nouveau.

[neo.infoflora.ch](http://neo.infoflora.ch)



### InvasivApp

Application smartphone (et tablette) permettant d'ajouter et de consulter des données directement sur le terrain.

Disponible dans l'App Store et Google Play



Liens et manuels d'utilisation complets à disposition sur le site d'Info Flora (ainsi que bien d'autres ressources).

[www.infoflora.ch/fr/participer/mes-observations](http://www.infoflora.ch/fr/participer/mes-observations)



## Zones et recommandations

Dans certains cas, il est difficile de savoir quelle est la meilleure mesure à mettre en place et comment lutter contre un foyer de plantes exotiques envahissantes. Pourtant, cette décision est primordiale afin de prioriser les actions de lutte et d'être efficace. La notion de zone est déterminante pour définir quelle intervention est nécessaire. Les deux actions principales sont l'éradication et la stabilisation (limiter la prolifération). Dans les deux cas, il est important d'intervenir avant la fructification des plantes ou leur montée en graines. À la suite de chaque action de lutte, un contrôle de l'efficacité des mesures mises en place est nécessaire afin de déterminer l'utilité d'un second passage.

### Traitements chimiques

Les traitements chimiques sont interdits dans les haies et les bosquets, les forêts, les roselières, les marais et les sites inscrits aux inventaires fédéraux et cantonaux. Ils sont également à proscrire des zones de protection des eaux (S1 et S2). Autour de ces surfaces, il est important de laisser une bande non traitée, appelée zone tampon. L'utilisation de produits chimiques est réglementée par l'Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, RS 814.81), annexe 2.5.

### Zone nature prioritaire (ZNP)

Consulter le guichet cartographique cantonal ou national ([www.geo.vd.ch](http://www.geo.vd.ch)). Les inventaires fédéraux et cantonaux de protection des milieux naturels, les réserves naturelles, les biotopes aménagés, les cours d'eau revitalisés, les stations forestières rares et les milieux naturels dignes de protection selon l'ordonnance sur la protection de la nature et du paysage sont considérés comme des zones nature prioritaires. Il faut toujours viser l'éradication des foyers pour préserver la richesse particulière de ces milieux et éviter que la plante ne colonise la région.

---

### Région non infestée (RNI)

Consulter les foyers connus via l'*InvasivApp* ou le *Carnet néophytes*. Une région est considérée comme infestée si elle compte plus de 10 foyers de plus de 100 m<sup>2</sup> pour l'espèce considérée dans un rayon de 1 km. Il faut toujours viser l'éradication des foyers pour préserver la richesse particulière de ces milieux ou éviter que la plante ne colonise la région.

---

### Zone construite ou urbanisée

Certaines des espèces problématiques sont utilisées dans les jardins en tant que plante d'ornement. Afin de réduire les risques de propagation dans les milieux naturels, il est important d'informer les propriétaires et gestionnaires privés de la problématique liée à ces espèces, ainsi que des outils à disposition. Il est également possible de recommander le remplacement de ces espèces par des plantes indigènes, ou à défaut, de couper les inflorescences pour ne pas laisser grainer ces plantes.



## Méthodes de lutte

Chaque plante exotique envahissante nécessite une méthode de lutte particulière afin que celle-ci soit la plus efficace possible. Plus la lutte contre une espèce est engagée tôt, en commençant par des mesures de prévention, plus les chances de contenir ou d'éliminer les foyers sont importantes. Une fois l'espèce installée, les coûts d'intervention augmentent rapidement. L'outil décisionnel recense les méthodes recommandées pour chaque espèce selon la zone concernée. De plus, le canton de Vaud a édité, dans sa boîte à outils à destination des communes, des fiches techniques avec toutes les recommandations concernant la lutte contre certaines plantes exotiques envahissantes.

### Élimination

L'élimination correcte du matériel végétal (racines, tiges, troncs et inflorescences) est essentielle pour l'éradication de ces plantes. En effet, un grand nombre d'entre-elles ont la capacité de se régénérer à partir d'un fragment. L'évacuation des déchets de fauche, d'arrachage et de dessouchage doit être faite dans des sacs fermés ou une benne bâchée, afin d'éviter la perte de matériel végétal lors du transport. L'incinération de petites quantités de déchets peut se faire en usine d'incinération d'ordures ménagères (~ 120.- / tonne) sinon, le compostage avec méthanisation en compostière professionnelle est recommandé.



**Faucher** ~ 0.50 / m<sup>2</sup>

Consiste à couper la partie aérienne de la plante. Cette action doit être répétée plusieurs fois dans la saison car les plantes ont tendance à repousser rapidement. Pour certaines espèces, la fauche s'accompagne de la coupe des racines, faisant passer le coût estimatif à 5.- / m<sup>2</sup>.

---

**Arracher** ~ 5.- / m<sup>2</sup>

Consiste à enlever la plante ainsi que son système racinaire. Cette action est très souvent utilisée car une grande majorité des néophytes peuvent croître grâce à des fragments de racines. Elle peut être effectuée plusieurs fois par an, en début de lutte.

---

**Dessoucher** ~ 60.- / arbre

Consiste à arracher le tronc et le système racinaire pour des arbres ou des arbustes. Cette action est efficace et nécessaire seulement une fois par an.

---

**Anneler (cercler)** ~ 25.- / arbre

Consiste à retirer l'écorce de l'arbre ou de l'arbuste sur toute sa circonférence. Il se déroule sur plusieurs années.  
**Année 1** – Écorcer le tronc sur une bande de 5 cm de large sur 80% de la circonférence du tronc.  
**Année 2** – Répéter le cerclage sur toute la circonférence du tronc.  
**Année 4-5** – Abattre les arbres secs qui présentent un danger en cas de chute.

# Glossaire

<b>Abondance</b>	Mesure du nombre de plantes par unité de surface. Dénombrement exact (nombre d'individus, de touffes, de mètres carrés, etc.) ou estimation quantitative (en pourcentage). Cette mesure permet d'évaluer l'importance de sa répartition sur le site étudié.
<b>Foyer</b>	Lieu où se concentre une espèce.
<b>Inflorescence</b>	Ensemble des fleurs disposées sur la tige d'une plante.
<b>Ombelle</b>	Inflorescence dont les rameaux partent d'un même point en rayonnant.
<b>Recouvrement</b>	Proportion de la surface du sol couverte par l'ensemble des parties visibles d'une espèce de plante ou d'un groupe donné.
<b>Unité de comptage</b>	Base de référence pour mesurer l'abondance d'une espèce, entité considérée pour le dénombrement. Le plus souvent : individus, touffes, tiges, inflorescences ou surface.

# Liste des néophytes présentes sur le territoire du Parc (état janvier 2022)

● I	Abutilon de Théophraste	● I	Renouée de Sakhaline
● II	Ailante	● II	Robinier faux-acacia
● II	Ambroisie à feuil. d'armoise	● II	Ronce d'Arménie
● I	Amorphe buissonnante	● I	Séneçon du Cap
● II	Armoise des frères Verlot	○ I	Sagittaire à larges feuilles
● I	Asclépiade de Syrie	● III	Solidage du Canada
○ II	Aster lancéolé	● III	Solidage géant
○ II	Aster de la Nlle-Belgique	● I	Souchet comestible
● I	Berce du Caucase	● I	Sumac
● II	Buddléia de David	○ II	Symphorine blanche
● II	Bunias d'Orient	● III	Vergerette annuelle
● I	Chèvrefeuille du Japon	○ I	Vigne vierge commune
● III	Elodée du Canada		
● II	Elodée de Nuttall		
● I	Galéga officinal		
○ I	Impatiente bicolore		
● I	Impatiente glanduleuse	● Liste Noire	
● II	Laurier-cerise	○ Watch List	
● I	Lupin à folioles nombreuses	I Peu présent	
○ I	Orpin bâtard	II Présence régulière	
● II	Renouée du Japon	III Abondant	

Liste d'Info Flora et abondance selon *Carnet Néophytes* (09/2021)



## Parc naturel régional Jura vaudois

Le Parc Jura vaudois est l'un des parcs naturels régionaux suisses. Il est reconnu d'importance nationale depuis 2013. Territoire modèle, c'est un outil de développement durable. Dans le cadre de sa mission de préservation et de valorisation du patrimoine naturel et paysager, le Parc met en œuvre des actions pour lutter contre les plantes exotiques envahissantes : semaine d'arrachage avec des civilistes, chantiers d'éco-volontariat à destination du grand public ou d'entreprises, édition de documents de sensibilisation. Ces actions permettent de diminuer l'impact de ces plantes sur l'économie, l'écologie et la santé. Elles contribuent également à conserver le patrimoine naturel emblématique de la région.

Retrouvez d'autres informations sur le Parc naturel régional Jura vaudois et le projet Toile verte sur [www.parcjuravaudois.ch](http://www.parcjuravaudois.ch).



### Responsable d'édition

Caroline Khamissé

### Rédaction

Atelier nature et paysage

Parc Jura vaudois

### Relecture

Valérie Collaud

Marjorie Born

Paolo Degiorgi

### Photographie

Atelier nature et paysage

Fredrik Gabrielsson

Parc Jura vaudois

### Graphisme

DidWeDo à Lausanne

### Impression

Imprimerie Baudat au Sentier

Imprimé en Suisse sur  
du papier 100% recyclé

Avril 2022

Parc naturel régional

Jura vaudois

Route du Marchairuz 2

1188 Saint-George

+41 22 366 51 70

[info@parcjuravaudois.ch](mailto:info@parcjuravaudois.ch)

[www.parcjuravaudois.ch](http://www.parcjuravaudois.ch)

  @parcjuravaudois